

Compte rendu de la réunion d'information sur la réforme des rythmes scolaires du 20 janvier 2014

(Version corrigée du 12/02/2014)

Présents :

- M. Le Maire
- M. Morazzani : Adjoint au maire en charge des affaires scolaires
- M. Gellé-Lacroix : DGS (Directeur général des services)
- M. Napoli : Responsable des affaires scolaires
- M Soulié : Inspecteur de la circonscription
- Mme Meunier : Directrice de l'école primaire Malraux I
- Mme Mangiante : Directrice de l'école primaire Malraux II
- Mme Fabre : Directrice de l'école maternelle Li Pitchounet
- Mme Dipalo : Directrice de l'école maternelle Escarboucle
- Mme Bedos : Directrice de l'école primaire Robert Debré
- Mme Scalia : Directrice de l'école maternelle Victor Hugo
- M. Bert : 3^{ième} adjoint au maire en charge de la sécurité et des anciens combattant
- 2 représentantes de la FCPE des écoles du centre
- Mme Cochelin : Présidente de l'APE la Montade

Ordre du jour :

- Présentation de l'emploi du temps prévu pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014-2015

Préambule

Dans la suite du document, vous trouverez **le projet** d'emploi du temps proposé pour la rentrée 2013-2014 par la mairie. C'est ce projet qui devrait être envoyé au DASEN qui aura la charge de le valider ou non. Il faut bien garder en tête lors de la lecture du document que ce qui est écrit n'est pas forcément définitif et que tous les détails ne sont pas encore fixés.

En préambule, M. Le Maire nous explique que la mise en place de la réforme des rythmes scolaires ne sera pas faite dans le cadre d'un PEDT, le taux d'encadrement demandé dans ce cas étant bien trop important (voir compte rendu du comité de pilotage du 15 octobre 2013). Ainsi, la demi-journée supplémentaire doit obligatoirement être le mercredi matin.

Les emplois du temps

Les emplois du temps proposés ont été différenciés pour les écoles primaires et les écoles maternelles car les activités adaptées aux premières ne le sont pas pour les secondes. Cependant, au niveau des horaires, il n'y a pas de différences entre les écoles maternelles et primaires.

Maternelle

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
7h30 Garderie (1)	7h30 Garderie (1)	7h30 Rien de prévu pour l'instant ? (9)	7h30 Garderie (1)	7h30 Garderie (1)
8h30 Education Nationale (2)	8h30 Education Nationale (2)	8h30 Education Nationale (3)	8h30 Education Nationale (2)	8h30 Education Nationale (2)
11h30 Temp cantine (12)	11h30 APC (4) 12h00 Temp cantine (12)	11h30	11h30 APC (4) 12h00 Temp cantine (12)	11h30 Temp cantine (12)
13h30 Education Nationale (5)	13h30 Education Nationale (5)		13h30 Education Nationale (5)	13h30 Education Nationale (5)
15h45 Etude/Garderie (7)	15h45 Etude/Garderie (7)		15h45 Etude/Garderie (7)	15h45 Etude/Garderie (7)
17h00 Rien de prévu pour l'instant ? (10)	17h00 Rien de prévu pour l'instant ? (10)		17h00 Rien de prévu pour l'instant ? (10)	17h00 Rien de prévu pour l'instant ? (10)
???	???		???	???

Primaire

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
7h30 Garderie (1)	7h30 Garderie (1)	7h30 Rien de prévu pour l'instant ? (9)	7h30 Garderie (1)	7h30 Garderie (1)
8h30 Education Nationale (2)	8h30 Education Nationale (2)	8h30 Education Nationale (3)	8h30 Education Nationale (2)	8h30 Education Nationale (2)
11h30 Temp cantine (11)	11h30 APC (4) 12h00 Temp cantine (11)	11h30	11h30 APC (4) 12h00 Temp cantine (11)	11h30 Temp cantine (11)
13h30 Education Nationale (6)	13h30 Education Nationale (6)		13h30 Education Nationale (6)	13h30 Education Nationale (6)
15h45 Etude ou activité sportive (8)	15h45 Etude ou activité sportive (8)		15h45 Etude ou activité sportive (8)	15h45 Etude ou activité sportive (8)
17h00 Rien de prévu pour l'instant ? (10)	17h00 Rien de prévu pour l'instant ? (10)		17h00 Rien de prévu pour l'instant ? (10)	17h00 Rien de prévu pour l'instant ? (10)
???	???		???	???

Les temps scolaires (2),(3),(4),(5),(6) :

- (2) : Les temps d'enseignement sont prévus, les lundi, mardi, jeudi et vendredi matins comme actuellement de 8H30 à 11H30
- (3) : Comme il l'a été dit précédemment, la demi journée supplémentaire a été rajoutée le mercredi matin. Pour l'instant, les horaires prévus sont les mêmes que les autres matinées soit 8H30-11H30. Cependant, la FCPE du centre a demandé s'il était possible afin de laisser un peu plus de temps le matin aux enfants et que cela soit plus facile pour certains parents de récupérer leurs enfants, que les horaires soient plutôt de 9H00 à 12H00. Les enseignantes n'étant pas contre cet horaire, Mr Le maire est d'accord pour envisager cet horaire mais seulement s'il y a une forte majorité des parents qui le demande.
- (5) et (6) : Comme actuellement, l'école reprendra l'après-midi à 13H30 et finira à 15H45 cet horaire correspondant aux 45 minutes de classe en moins chaque jour.
Aussi bien pour les maternelles que pour les primaires, se pose la question du positionnement de la récréation de l'après-midi qui actuellement a lieu entre 15H00 et 15H30. Avec une fin de classe à 15H45, le temps de récréation ne peut pas rester en l'état. Pour l'instant, aucune réponse n'a été donnée à cette question, cependant, pour les écoles primaires, il y a eu une suggestion de faire la récréation de 14H30 à 14H40.
- (6) Spécificité pour les écoles maternelles et surtout pour les petites sections, afin que l'après-midi ne se transforme pas en garderie et pour respecter au mieux le rythme de l'enfant. Ainsi, il a été proposé que les tatas puissent coucher les enfants dès 13H00, afin d'avancer l'heure de fin de sieste et garder un temps scolaire l'après-midi.
- (4) Les APC : activités pédagogiques complémentaires. Ces activités sont faites par l'enseignant à un petit groupe d'élèves de la classe. Ces activités remplacent le soutien actuel et sont placées au même moment.

Il faut bien noter que seuls les temps scolaires sont obligatoires pour les enfants, donc les parents récupèrent leurs enfants à 15H45 au lieu de 16H30 actuellement.

Les temps mairie (1),(7),(8),(9),(10),(11),(12) :

- (1) : La garderie du matin. Comme actuellement, il y aura une garderie les lundi, mardi, jeudi et vendredi matin entre 7H30 et 8H30. Le fonctionnement prévu est le même qu'actuellement, c'est-à-dire une garderie payante avec 1 ticket pour la semaine que l'enfant y aille 1 jour ou les 4 jours.
- (9) : Actuellement, il n'y a pas de garderie prévue le mercredi matin, mais M Le Maire n'est pas fermé à ce sujet, en fait s'il y a une très forte demande, il peut envisager de mettre en place une garderie pour le mercredi matin de 7H30 à 8H30 (ou de 8H00 à 9H00 si l'école commence effectivement à 8H00). Cette garderie serait aussi payante, mais il peut être envisagé que les parents n'ayant besoin que de la garderie le mercredi matin (si par exemple l'école commence à 9H00) puissent ne payer que pour ce jour là.
- (11) et (12) : la cantine. Le fonctionnement de la cantine est le même qu'actuellement. Il faut bien noter qu'il n'y aura pas de cantine le mercredi.
- (12) : En ce qui concerne le temps cantine en primaire, Mr La Maire nous a dit qu'il comptait conserver des activités (CEL) à midi, mais nous n'avons pas plus d'informations pour l'instant.

- (7) : Pour l'école maternelle, après 15H45, les enfants seront gardés par un adulte de l'école (tata, secrétaire ou enseignante volontaire). Les modalités précises de fonctionnement seront définies lors d'une prochaine réunion.
- (8) En ce qui concerne l'école primaire, le temps entre 15H45 et 17H00 sera divisé en 2 dans la semaine. Pour chacun des jours de la semaine, la moitié des classes sera en étude (chaque classe restant dans sa classe), l'autre moitié sera en activité sportive soit dans la cours de l'école soit sur le plateau au dessus de l'école (en cas de mauvais temps, les enfants se retrouveront dans la salle polyvalente de l'école). Les activités sont prévues par classe, les enfants n'ayant pas le choix des activités. Ainsi, chaque enfant aura 2 jours d'étude par semaine et 2 jours d'activité sportive. A noter que chaque enfant saura à l'avance pour la semaine quel jour il sera en étude et quel jour en activité, mais que ces jours varieront au cours de l'année.
- L'encadrement de l'étude sera fait par un adulte, soit une maitresse volontaire, soit par une autre personne venant d'une entreprise, mais pour l'instant, aucun choix n'a été fait. de préférence la mairie aimerait des personnes capables d'aider les enfants.
- Pour l'encadrement des activités, la mairie veut faire appel à des associations sportives de Plan de Cuques. Actuellement, la mairie est en relation avec le club de Hand et celui de Foot. Elle pourrait aussi voir avec les animateurs sportifs de la MJC.
- Comme pour les maternelles, les enfants restant entre 15H45 et 17H00 devront amener leur goûter dans leur cartable.
- La mairie a insisté sur le fait qu'à 15H45 un temps serait consacré à la transmission de la liste des élèves présents ainsi qu'à l'appel.
- Suite à une question d'un parent, Mr Napoli nous a ultérieurement précisé que, pour l'instant, soit l'enfant reste **tous les jours toute l'année** à l'école en 16H45 et 17H00, soit pas du tout. Ainsi, il n'est pas prévu de pouvoir dire que son enfant restera tous les lundis de l'année ou tous les jours de l'année sauf les jeudis.
- (10) Actuellement il est prévu **que tous les enfants doivent être récupérés à 17H00** par leurs parents, cependant comme pour la garderie du mercredi matin, M Le Maire n'est pas fermé à la mise en place d'une garderie (payante ???) jusqu'à 17H30 ou 18H00 s'il y a une forte demande.

Conclusion :

Cette **proposition** d'emploi du temps va maintenant être envoyée au DASEN qui pourra l'accepter ou non, mais selon Mr Soulié, il n'y a pas de raison qu'elle ne soit pas acceptée. Il faut noter que la mairie a prévu de faire un point 3 mois après la mise en place de la réforme afin d'essayer d'améliorer ce qui peut l'être.